

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrondissement de Soissons
Canton de Soissons 1

N° 2025-048

PORTANT SUR

MAIRIE
DE
POMMIERS
02200

BROCANTE

AUTORISATION DE VOIRIE

Tél. : 03 23 73 00 96

@ : mairie.de.pommiers02@orange.fr

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Vu la requête présentée le 09 juillet 2025 par Madame Brigitte CHARPENTIER, Présidente du Comité des Fêtes, pour occuper la voirie communale, rue de la Vallée, rue Brunehant, rue des Grosses Vignes ;

Samedi 06 - Dimanche 07 septembre 2025 de 06 heures à 18 heures, pour l'organisation d'une **BROCANTE** ;

Vu le Code du Commerce, notamment ses articles L 310-2 et R 310-8 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Brigitte CHARPENTIER, Présidente du Comité des Fêtes de Pommiers, est autorisée à occuper les emplacements des rues communales désignées ci-dessus, le **dimanche 07 septembre 2025 de 06 heures à 18 heures** pour l'organisation d'une brocante. Cette permission d'occupation temporaire du domaine public est accordée pour ce seul jour et aux heures indiquées.

Article 2 : L'organisateur devra scrupuleusement respecter la réglementation en vigueur relative à la vente au déballage, ainsi que les prescriptions en matière de sécurité. A cette occasion, il devra tenir un registre permettant l'identification des vendeurs particuliers et professionnels, qui sera déposé en Sous-Préfecture au plus tard dans un délai de huit jours au terme de la manifestation (registre coté et paraphé par le Commissaire de police ou, à défaut, par le Maire).

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de l'exécution de présent arrêté qui sera transmis à M. le Commandant de la Gendarmerie de Soissons.

Pommiers, le 15 juillet 2025

Le Maire
Anthony GRANDO

